

# Démarrer sur Télépac, fiche établie par la DDT 38

## Comment créer son compte pour la première fois ou si mot de passe perdu

### ★ étape 1

sur l'écran d'accueil

cliquez sur « créer un compte »

### ★ étape 2

sur l'écran suivant remplissez les champs

Création du compte / mot de passe perdu

Afin de vous identifier, veuillez compléter les données suivantes

N° PACAGE :  **obligatoire**

Code INSEE du siège de l'exploitation :  **obligatoire**

N° SIRET de l'exploitation :  **seulement pour les sociétés**

Date de naissance (ne pas renseigner pour une forme sociétaire) (jj/mm/aaaa) :  **seulement pour les individuels**

5 derniers caractères du RIB/IBAN :  **obligatoire**

Code telepac \* :  **obligatoire**

*\* Ce code vous a été communiqué dans un courrier spécifique.  
Attention: il s'agit d'un code confidentiel, qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.*

(vous devez utiliser votre code télépac reçu en novembre 2021)

une fois les informations renseignées cliquez sur valider

Code telepac perdu ? Contactez votre DDT(M)/DAAF ou demandez-le en

### ★ étape 3

une nouvelle fenêtre s'affiche, vous devez choisir un mot de passe constitué de 8 caractères au moins puis cliquez sur valider, votre compte est créé.

Par la suite à chaque nouvelle connexion vous utiliserez

1/ Votre numéro PACAGE

2/ Votre mot de passe

3/ Cliquez sur « connexion »